



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 16.09.2008 L'an deux mille huit et le vingt deux septembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr RASKOPF, Mme BORIE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, DELBES, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents: Mr DE GUALY (excusé), Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr BALOUP, Melle PORTAL, Mme RAHOU.

N° 08/151

Secrétaire : Mme SABY.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Bertrand

**CENTRE SOCIAL ET
CULTUREL –
Convention d'objectifs et
financement d'une
prestation de service**

La Caisse d'Allocations Familiales du Tarn a proposé à la commune de Saint-Juéry deux conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service concernant le Centre social et culturel, l'un pour l'animation globale, l'autre pour l'animation collective familles et ce, pour une période de 4 ans, du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011.

Ces conventions définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service. Elles ont pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, de déterminer l'offre de service et les conditions de leur mise en œuvre et de fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

En contrepartie des engagements de la commune au regard des activités qu'elle gère et au regard du public visé par la convention, la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à apporter sur la durée de la convention, le versement de la prestation de service "animation globale" et "animation collective familles".

Entendu le présent exposé,

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

CONFIRME la gestion communale du centre social et culturel.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement des prestations de service "animation globale" et "animation collective familles".

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,